

ADHESION

« Alsace Granulés : des entreprises qui s'engagent ![®] »

Objet : adhésion à la marque « Alsace Granulés : des entreprises qui s'engagent ![®] »

Madame, Monsieur,

La marque « Alsace Granulés : des entreprises qui s'engagent ![®] » a pour objectif principal de proposer au consommateur final du combustible, des équipements de chauffage et des prestations de service de qualité.

Ainsi, afin d'utiliser la marque « Alsace Granulés : des entreprises qui s'engagent ![®] », nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les différentes étapes à mettre en œuvre et les différents éléments à fournir :

1. *Prendre connaissance* de la marque
(cahier des charges, règlement - documents **à conserver**)
2. *Remplir et signer* votre Bulletin d'adhésion
(1 exemplaire **à conserver** – 1 exemplaire **à nous retourner** complété)
3. *Calculer* le montant de votre adhésion à partir du tableau des cotisations pour la période 2012-2013¹.
(paiement par chèque à l'ordre de FIBOIS Alsace **à joindre** à la demande d'adhésion)
4. *Demander* une copie de votre inscription au registre du commerce et des sociétés (K Bis)
(document **à nous retourner**)
5. Le cas échéant, *transmettre*, avec votre demande d'adhésion :
 - Pour les **producteurs de granulés** :
 - copie des certificats DIN+, EN+ ou NF biocombustibles **et**
 - copie de la certification PEFC ou équivalent.
 - Pour les **installateurs d'équipements de chauffage** :
 - copie de l'attestation de qualification Qualibois **ou**
 - copie de 5 factures prouvant l'installation effective de 5 chaudières et/ou poêles à granulés bois au cours de l'année précédant la demande d'adhésion.

A réception de votre demande d'adhésion dûment complétée, votre dossier sera étudié par le Comité de gestion de la marque, sur la base des critères énoncés dans le cahier des charges de cette dernière. En cas de validation de votre adhésion, vous recevrez la confirmation de votre engagement avec votre numéro d'adhérent. **Ces documents doivent être conservés.**

Vous serez alors autorisé, sauf cas de démission, suspension ou exclusion, à proposer vos services en tant qu'ayant droit de la marque « Alsace Granulés : des entreprises qui s'engagent ![®] », et donc à utiliser le logo et le nom « Alsace Granulés : des entreprises qui s'engagent ![®] ».

Vous recevrez également un kit de communication comprenant :

- le logo de la marque en format informatique,
- les plaquettes de communication à distribuer le cas échéant, selon les modalités explicitées dans le cahier des charges de la marque,
- le questionnaire de satisfaction à destination des clients finaux, en format informatique.

Restant à votre disposition pour toute demande d'information complémentaire, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le secrétariat de la marque Alsace Granulés

P.J. : - 1 ex. de la marque « Alsace Granulés : des entreprises qui s'engagent ![®] » (cahier des charges + règlement)
- 2 ex. du bulletin d'adhésion
- 1 ex. du tableau des cotisations pour la période 2012-2013

¹ Dans le cas où vous exercez plusieurs activités en lien avec la filière granulés bois, le montant dû est celui correspondant à votre activité principale.

BULLETIN D'ADHESION
**« Alsace Granulés : des entreprises
qui s'engagent ![®] »**

Je soussigné :

Nom : Prénom :

Qualité du représentant de l'entreprise :

Nom de l'entreprise ou Raison sociale :

Adresse du siège social :

Adresse en Alsace (si différente du siège social) :

.....

.....

Téléphone : Fax :

E-mail : Site Internet : www.....

N° SIRET : Code APE :

Statut juridique : Date de création :

DECLARE :

- Utiliser la marque « Alsace Granulés : des entreprises qui s'engagent ![®] » dont j'ai pris connaissance et dont j'accepte le contenu.
- M'engager à respecter les principes, le fonctionnement, le cahier des charges et le règlement intérieur de la marque.
- M'engager à transmettre à mes clients les questionnaires de satisfaction mentionnés dans le cahier des charges.
- Attester sur l'honneur que la situation de mon entreprise au regard des obligations légales, fiscales et sociales est à jour.
- M'engager à respecter la législation française en tout ce qui concerne mon activité.
- Accepter que mon adhésion à la marque soit rendue publique.
- Certifier l'exactitude des renseignements fournis dans ce dossier.

Activité(s) de l'entreprise	
<input type="checkbox"/> Producteur de granulés	<input type="checkbox"/> Distributeur d'appareils de chauffage
<input type="checkbox"/> Distributeur de granulés	<input type="checkbox"/> Installateur d'appareils de chauffage
<input type="checkbox"/> Fabricant d'appareils de chauffage	<input type="checkbox"/> Bureau d'études

Dans le cas où vous avez mentionné ci-dessus plusieurs activités en lien avec la filière granulés bois, merci de préciser votre activité principale, sur laquelle sera basé le montant de votre cotisation :

.....

.....

Fait à : le :

Signature et Cachet de l'entreprise :

Le Comité de gestion attire l'attention de l'ayant droit signataire, sur la nécessité de conserver pendant une durée minimum de 3 ans, tous les documents lui permettant de justifier le respect de ses engagements.

La présente adhésion doit être réalisée en 2 exemplaires, dont un est à conserver par le signataire et dont l'autre doit être envoyé par courrier à l'adresse suivante :

FIBOIS Alsace – Alsace Granulés : des entreprises qui s'engagent !
Espace Européen de l'Entreprise
2 rue de Rome
67300 SCHILTIGHEIM



Elle donne lieu, sous réserve de validation par le Comité de gestion, à l'envoi d'une confirmation d'engagement comportant le numéro d'ayant droit, ainsi qu'au kit de communication.

Le Comité de gestion de la marque s'engage également à informer les ayants droit de tous les changements qui pourraient être apportés à la marque.

L'ayant droit peut à tout moment résilier son engagement en informant le Comité de gestion par lettre recommandée avec accusé de réception à laquelle doit être jointe le dernier document de confirmation d'engagement.